

SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

21 rue Daviel – 75013 Paris

Tél. 01 43 29 66 70

Télécopie : 01 48 78 11 60

E-mail : spp@spp.asso.fr

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 23 JANVIER 2018

Présents : P. Aloupis - Jacques Angelergues - C. Baruch – I. Béguier - S. Cabrera - M-C. Camus-Delage - E. Castells-Mourier - E. Chauvet - A. Faure-Bismuth - N. Franck - C-M. François-Poncet - A. Gibeault - J. Glas - V. Kapsambelis - C. Lechartier-Atlan – S. Lepastier - J. Lucchini - I. Martin-Kamieniak - F. Moggio - D. Ribas - A. Rosenberg - H. Suarez-Labat

Excusés (représentés) : B. Ang - J-L. Baldacci

Invités présents :

I. Béguier (Présidente de la CSP), E. Birot (Présidente sortante de la com. des candidatures), P. Denis (Président de la com. scientifique), C. Seulin et O. Pariset (Président et Secrétaire de la com. des candidatures), C. Rayna (Président de la com. des publications), M. Vincent (Directeur du comité de la BSF et Secrétaire de la COPEA)

Invités excusés : T. Bokanowski (Directeur du Dépt Archives et Histoire), M. Petitcolin (Présidente sortante de la CRR)

Le quorum des membres présents du CA est atteint, la séance peut débuter.

1/ Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 28 novembre 2017

Le procès-verbal du 28 novembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

2/ Demandes d'agrément

Deux demandes d'agrément d'AAeF au titre de membre adhérent, à jour du paiement de leurs droits, sont soumises au CA : Dominique Robion (Paris) et Jalil Lahlou (Lyon).

En l'absence d'opposition circonstanciée ou de réserves par courrier des membres ou de la part des membres du CA, les deux demandes au titre de membres adhérents sont agréées par le conseil d'administration.

3/ Commission des candidatures. Invitation de C. Seulin, Président, de O. Pariset, Secrétaire, et d'E. Birot, présidente de la commission jusqu'en avril 2017

Pour plus de cohérence, avec l'accord du CA, le point 3 et le rapport de la commission des candidatures 2017 (point 6, premier item) sont regroupés.

Présentation des principaux points du rapport 2017, rédigé par C. Seulin et O. Pariset. Pendant la fin de la mandature précédente (janvier-avril 2017), 3 mémoires ont été étudiés, 3 candidats présentés et 3 candidats élus. Depuis le changement de mandature, 4 mémoires ont été étudiés, 1 présenté et 1 candidat élu.

- Le premier problème rencontré concerne les tirages au sort dans la catégorie titulaire, suite à l'insuffisance des candidatures. Il a fallu trois tirages au sort successifs pour parvenir à compléter la commission. Ce problème est récurrent, mais cette désaffection des titulaires pose questions.
- Ensuite sont évoqués les critères d'accès au titulariat, évoqués déjà depuis des années par M-L. Roux, D. Kaswin-Bonnefond, et E Birot dans leurs précédents rapports. Qu'attendons-nous d'un candidat à l'élection au titulariat : un témoignage d'une activité clinique et d'une réflexion sur sa pratique ? Une capacité d'auto supervision ? Ou s'agit-il d'appropriation d'un travail de

théorisation et de capacités de transmission ? Ces points pourraient faire partie de ceux étudiés par la commission des réformes.

D Ribas, après ses remerciements aux collègues ayant accepté ce tirage au sort, souligne ces difficultés de la commission des candidatures comme le symptôme central des difficultés institutionnelles actuelles. Il évoque une évolution qui s'est faite au fur et à mesure dans nos pratiques : l'usage s'est instauré dans les différentes commissions des candidatures de décider quel candidat présenter ou pas au collège électoral, alors qu'il s'agit d'un abus de parole si nous revenons aux textes, (art. 12.3 des statuts, puis l'art. I.2b du règlement intérieur). Le jugement par la commission n'est pas la règle, ni les demandes de corrections ou de modifications faites aux candidats. Son rôle serait de rédiger un rapport à charge ou à décharge qui pourrait être remis anonymisé au candidat, à la fin de la procédure, qu'il ait été élu ou pas. Il est important également qu'il n'y ait pas de changement de règles d'évaluation d'une commission à l'autre pour ne pas troubler les candidats. L'autre usage concerne l'entretien avec le candidat et plusieurs exemples soulignent son importance.

Il termine par un souhait d'harmonisation dans la procédure d'élection au titre de membre titulaire et à la fonction de formateur.

La discussion s'engage avec les administrateurs.

A propos du niveau d'exigence attendu, un consensus concerne le regard que peut porter le candidat sur sa propre pratique. Il est souligné que la commission n'est pas un jury, et qu'elle n'a pas à donner d'avis aux candidats. Son rôle serait de faire un rapport contradictoire, très circonstancié de manière à éclairer le vote. L'importance d'un travail collectif est soulignée. Des réserves sont évoquées, concernant d'une part à propos de faire retravailler le mémoire au candidat, ce qui peut le conduire à produire un texte où il répondrait aux attentes supposées de la commission, et d'autre part le changement complet de la composition de la commission à chaque élection qui ne permet pas une certaine continuité dans son travail.

Le conseil d'administration souhaite que la commission des candidatures propose au collège électoral un rapport étayé, argumenté et contrasté pour tous les candidats. L'entretien, en présence de trois personnes, serait un complément d'information par rapport au texte écrit.

Le CA soutient la proposition de remettre au candidat le rapport anonymisé de la commission qu'il ait été élu ou pas.

Les éléments évoqués dans cette discussion impliquent un changement de fond des usages actuels. Il est affirmé qu'il ne s'agit nullement d'un désaveu de la présente commission, mais d'un retour aux textes. Mais comment les porter à la connaissance des membres ? Quelle incidence cela aura sur les candidats dont les mémoires n'ont pas été présentés ? Proposer une rétroactivité ? Toutes ces questions amènent à en différer les applications dans l'attente des propositions de la commission des réformes, en lui transmettant qu'il y a un assez large assentiment du CA contre une présélection de la commission des candidatures avant présentation au collège électoral.

Le CA propose que la commission des réformes étudie la proposition que la commission des candidatures transmette un rapport étayé, argumenté et contrasté pour tous les candidats, enrichi d'un entretien préalable.

4/ Commission des réformes

Elle travaille, se réunit pour la troisième fois le 9 février prochain. Son but est de donner des éléments de décision pour que le CA puis l'assemblée générale, puissent se prononcer.

5/ Point sur la crise du modèle Eitingon

La crise s'aggrave. Les sociétés européennes Eitingon sont ulcérées de la modification. Leurs critères reposant sur le nombre de séances, par exemple en Angleterre où les sociétés pratiquant le « 3 séances » sont considérées par les « Eitingon » comme des sociétés de psychothérapeutes, leurs

craintes sont que ces sociétés obtiennent le label de psychanalystes. D. Tuckett fait une proposition de créer une instance sécessionniste de jugement des labels, ce qui est préoccupant pour la solidarité mondiale de l'API.

Denys Ribas va adresser en tant que Président de la SPP une lettre à Virginia Ungar, la soutenant dans ses positions, après échanges avec nos collègues API du modèle français.

6/ Rapports

Tous les rapports à l'ordre du jour de ce CA ayant été envoyés préalablement aux administrateurs, ne seront évoqués que les points principaux pour laisser du temps aux questions.

- Présentation du rapport de la bibliothèque S. Freud par Michel Vincent

L'intégration de la BSF dans les locaux du 21 rue Daviel n'a pas créé la symbiose attendue, même si l'amélioration des conditions de travail est indéniable. La démission de Laura Cecotti (temps plein) et l'évolution de la fréquentation et de l'utilisation de la BSF conduisent à une réflexion sur d'éventuelles modifications d'organisation amenant à une diminution des coûts de la BSF, en particulier de ses charges de personnel.

Il est à noter également que les modifications d'utilisation des bibliothèques concernent toutes les bibliothèques et pas seulement la BSF.

Les expositions sont actuellement en lien avec la parution de numéros de la RFP.

- Rapport de la COPEA par Michel Vincent

Cette instance, élue par tous les membres, a eu besoin du recours du tirage au sort pour compléter ses 10 membres.

Sur proposition de la FEP, a été organisé à Bruxelles un colloque européen francophone de psychanalyse de l'enfant, durant un week-end, sur le thème "qu'est-ce qu'un processus analytique chez l'enfant".

Un retour sur ce colloque est envisagé sous forme de parution dans la RFP.

La question des contacts avec les organismes formateurs de psychothérapeutes d'enfants tels que la COPEA est posée. Il est rapporté qu'après des difficultés, celle-ci aurait trouvé une solution pour continuer d'être organisme formateur de psychothérapeutes. La question d'une formation organisée par la SPP pourrait se poser à nouveau, vu l'importance des enjeux politiques que cela pose.

- Rapport du site Internet présenté par Vassilis Kapsambelis

Une proposition d'une maquette pour un nouveau site avait été présentée en 2016, et un budget voté en 2017 ; le nouveau site sera présenté d'ici un mois et demi. Il a été créé un petit groupe de travail d'AeF de relecture et d'indexation des textes et des vidéos déjà présents.

Le conseil d'administration délègue au bureau les décisions pour la mise en œuvre du prochain site.

- Rapport de la commission des représentants régionaux, présenté, en l'absence de Michèle Petitcolin - présidente, par Marie-Claire Camus Delage

La mise en place de la nouvelle commission, en l'absence de candidature à la présidence, n'a pu se faire que le 16 décembre 2017, et Michèle Petitcolin a été élue. Une seule réunion avait eu lieu durant le premier semestre 2017, lors de la fin de la mandature de Christine Saint-Paul Laffont, lors de laquelle deux questions avaient été soulevées : les liens entre les régions et l'inquiétude par rapport à la formation des psychothérapeutes d'enfants. Par ailleurs, cette année a vu la dissolution d'un groupe régional, le groupe Bretagne Pays-de-Loire.

Les groupes ayant peu de membres aimeraient pouvoir davantage intégrer des AeF ou des honoraires dans leurs fonctionnements. Est mis en place actuellement le recueil des statuts et des règlements intérieurs de tous les groupes régionaux, afin de pouvoir interroger le ministère sur leur compatibilité avec le statut RUP de la SPP, dans leur forme actuelle et pour certaines évolutions souhaitées, par exemple que les honoraires de la SPP puissent être membres à part entière du groupe régional.

- Rapport de la commission scientifique présenté par Paul Denis

L'effort cette année a porté sur le système d'évaluation, expérimenté sur le CPLF et sur le colloque R. Diatkine (Deauville). Il faut penser que ces travaux d'évaluation seront essentiels pour que nos activités soient reconnues lorsqu'il y aura examen de la SPP en tant que formation continue.

La commission scientifique étant ouverte à tous les membres et sans pouvoir exécutif, elle est la seule à pouvoir faire une évaluation transparente. Elle devrait aussi permettre à tout membre d'exprimer des idées et de faire des suggestions, mais encore faudrait-il arriver à le leur faire savoir.

- Rapport de la commission socioprofessionnelle présenté par Isabelle Béguier

Il y a cinq sous-commissions dans le cadre de la CSP :

Dans le cadre des activités ouvertes portées par Clarisse Baruch, les groupes de pratiques cliniques vont passer de deux groupes à trois à partir de février 2018.

Le Groupe SPP-justice créé à la suite des attentats de novembre, travaille sur le thème « aspects psychologiques et traitements judiciaires », avec des magistrats. Des informations vont paraître dans l'envoi groupé pour une journée organisée en avril.

La sous-commission SPP-pédiatrie renouvelle ses responsables, Nadia Rols continue et sera secondé par Olivier Halimi.

La sous-commission SPP-psychiatrie continue régulièrement ses travaux qui sont annoncés dans l'envoi groupé.

La sous-commission SPP-université a rencontré des difficultés cette année, mais devrait rebondir dans l'avenir.

Un film sur l'histoire de la CSP est en préparation, avec des interviews d'anciens présidents de la commission socioprofessionnelle. Un autre projet concerne la création de commissions socioprofessionnelles dans les régions.

Il y a eu enfin une présentation de la CSP aux adhérents récents, lors d'une des réunions organisées par Noëlle Franck.

Dans la discussion est suggéré que les derniers projets présentés soient envisagés pour une parution sur le site et l'importance d'articuler les différents projets de la société est soulignée. La vitalité de cette commission est remarquée. Viendrait-elle de ce que c'est une commission non élue ?

- Commission des publications présentée par Claude Rayna

Il n'y a eu aucune réunion, mais un certain étonnement de ne pas avoir été sollicité sur l'évolution de SPP-édition. Il est nécessaire que l'information circule. La commission des réformes pourrait-elle revoir les missions de cette commission, son existence ou transformation en une commission potentielle, sollicitée quand le besoin s'en fait sentir ?

- Commission du département des archives et histoire

Thierry Bokanowski, empêché et excusé, est absent mais a fait parvenir son rapport, montrant son dynamisme et celui d'Anne Ber-Schiavetta et Caroline Texier Desportes. C'est une résurrection, le travail de cette commission est admirable. Quelle est ou peut-être, l'articulation avec les archives nationales ?

7/ Informations

Les questions générales du personnel seront reprises lors du prochain CA dans 15 jours à propos des orientations budgétaires.

- Informations sur le remplacement des secrétariats : Tiphaine Denis remplace très efficacement Nahil Wehbe, partie quatre mois en congé de formation. Cécile Notté est remplacée partiellement par Aude Galland depuis le 22 janvier 2018. En raison de ses nombreuses absences depuis décembre, et des absences en parallèle de Roukia Darouiche, c'est dans l'urgence qu'il a été demandé à Zoé Baruch d'assurer un intérim de 15 jours. Il est rappelé qu'en aucun cas il ne peut y avoir l'embauche d'une personne de la famille d'un membre de la SPP de façon continue ou sur une longue durée. On peut se réjouir de la grande solidarité dans l'ensemble, entre les membres du personnel.

- Transformation de l'ASM13 en fondation, un courrier a été transmis aux administrateurs.
- Les débats concernant le thème du colloque de la FEP à Varsovie ont fait l'objet d'un dossier dans l'envoi groupé. D. Ribas rappelle sa position en tant que président de la SPP : il convient de ne pas confondre ni travail scientifique et positions politiques, ni sociétés locales et pouvoir politique de leur pays, tout en soulignant l'importance que les membres à titre personnel aient pu interroger les organisateurs de cette conférence.

Séance levée à 23h49.

La prochaine réunion du conseil d'administration se tiendra le mardi 6 février 2018.

Denys RIBAS
Président

Clarisse BARUCH
Secrétaire Générale